Cgt Action Sociale

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de l'Action Sociale

DÉCLARATION CGT Commission Mixte Paritaire CCNT 66/79/CHRS extraordinaire du 9 novembre 2022 sur les mesures relatives au pouvoir d'achat :

LE COMPTE N'Y EST PAS!

Depuis plusieurs années, la CGT, comme une majorité d'organisations syndicales de la Branche 66/79/CHRS, n'a de cesse d'alerter les employeurs et les pouvoirs publics sur la situation salariale totalement dégradée et des plus inquiétante des salarié.es du secteur liée au blocage depuis plus de 20 ans de l'évolution des salaires avec une perte de plus de 30 % du pouvoir d'achat sur cette période, à laquelle vient s'ajouter aujourd'hui une inflation galopante qui impacte encore plus lourdement ces derniers comme la majorité de la population.

20 ans sans de réelles et loyales négociations de Branche malgré les revendications d'urgence sociale portées régulièrement par la CGT et d'autres organisations syndicales qui se heurtent en permanence au mur patronal, AXESS aujourd'hui, consistant de manière dogmatique à s'en tenir aux enveloppes budgétaires indécentes « généreusement » octroyées par notre Ministère de tutelle, gouvernement après gouvernement.

Aujourd'hui, tous les partenaires sociaux en conviennent, la situation dans la Branche devient dramatique avec une fuite massive des professionnel.le.s qualifié.e.s, une sinistralité qui ne cesse d'augmenter et des conditions de travail toujours plus dégradées dans les établissements, des salaires indignement bas, et donc une attractivité dans notre secteur gravement mise à mal.

Les graves difficultés de recrutement de professionnel.le.s qualifié.e.s dans les établissements engendrent en outre une déqualification massive qui ne peut qu'impacter négativement la prise en charge des populations fragiles et vulnérables qui nous sont confiées.

Face à ce tableau des plus sombre, que nous proposent le Ministère et AXESS? Une revalorisation une nouvelle fois indécente de la valeur du point de 11 centimes d'euros! Une valeur du point qui passerait donc de 3,82 à 3,93 euros! A chaque salarié.e de faire un bref calcul sur son prochain bulletin de salaire!...

Alors oui, la CGT le dit avec force : « Le compte n'y est pas, vraiment pas »!

En effet:

- ➤ Une revalorisation de la valeur du point de 3 % ou plus précisément de 2,8 % (11 centimes), ça ne correspond pas même à l'alignement sur la revalorisation du point d'indice de la Fonction publique de 3,5 % comme l'a pourtant annoncé avec force le Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean Christophe COMBE, le 15 septembre dernier pour notre secteur.
- > 2,8 % de revalorisation, c'est encore très loin du rattrapage minimum du taux d'inflation de 6,5 % aujourd'hui, près de 10 % prédits par nombre d'économistes d'ici quelques mois.
- >2,8 % de revalorisation avec une valeur du point qui passerait à 3,93 euros, c'est encore très loin des 5 euros de revalorisation exigés par la CGT et une majorité d'organisations syndicales de la Branche pour commencer à enrayer la paupérisation grandissante de nombre de salarié.es sans pour autant rattraper encore complètement la perte abyssale de pouvoir d'achat depuis 20 ans.
- > Plus grave encore, cette enveloppe budgétaire ministérielle présentée comme « historique » pour le secteur, fait toujours l'impasse sur les 183 euros nets mensuels dont sont toujours exclus nombre de salarié.es, les « oubliés du SEGUR de la Santé », les plus bas salaires de nos conventions collectives, les « infra SMIC » qui pourtant, comme les personnels socio-éducatifs » ont été tout aussi directement impactés par la pandémie sanitaire. Une situation véritablement scandaleuse qui a mobilisé des milliers de salarié.es dans la rue! Des employeurs qui refusent toujours obstinément de porter un avenant d'extension de l'indemnité SEGUR pour tou.te.s les salarié.e.s!
- ➤ Enfin, la revalorisation des plus bas coefficients de la CCNT66/79 et des accords CHRS n'est qu'un juste et minimum rattrapage suite à l'augmentation du SMIC de 2 % en août dernier. Une question cependant reste en suspens pour les coefficients infra SMIC, car cette revalorisation va pour tout ou partie se substituer à l'indemnité différentielle dont bénéficient ces salari.é.s pour arriver au SMIC. Si cela se confirme, l'opération de revalorisation aura un effet salarial nul pour ces salari.é.s!

Les organisations syndicales sont convoquées le 9 novembre à une CMP 66/79/CHRS extraordinaire en vue de la signature d'un avenant portant sur les mesures relatives au pouvoir d'achat dans la Branche avec l'évolution de la valeur du point et celle du salaire minimum garanti.

La CGT, à l'occasion de cette réunion, ne peut que constater, une fois de plus, qu'il n'y sera pas question d'une négociation loyale prenant en compte les revendications des diverses parties , puisque de fait il n'y aura rien à négocier, hormis accepter ou non l'aumône ministérielle relayée par AXESS dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée.

Une fois de plus, c'est donc le paritarisme qui risque fort d'être foulé aux pieds à l'heure pourtant où une grande majorité de Branches professionnelles manifestent et se mobilisent pour une augmentation immédiate et significative des salaires et où des négociations aboutissent dans des entreprises ou des Branches dans un contexte social national explosif sur ce sujet.

La CGT, fidèle à ses revendications et à ses valeurs pour la défense des intérêts des salarié.e.s et notamment des plus fragiles d'entre elles et eux, ne lâchera rien et continuera la lutte face à l'urgence salariale, pour une revalorisation immédiate de la valeur du point à 5 euros, pour l'extension des 183 euros d'indemnité SEGUR à tou.te.s les salarié.e.s sans exception, pour la suppression des deux premiers coefficients de toutes les grilles indiciaires et l'augmentation de 3 échelons en fin de carrière, pour donc des salaires permettant de vivre dignement de son travail, pour une prise en charge de qualité des populations accueillies, pour une véritable reconnaissance des diplômes et des qualifications, pour des conditions de travail dignes et bienveillantes dans les établissements.